



**SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY**

**RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 23 MARS 2015, 18 h 00**

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le 18/03/2015,
S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY,
BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

Mme GUILLOU, M. THÉROUDE, Président, Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents
Mrs GAINE, GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mmes NOURY et DELAFONTAINE, M. BELVAL titulaires

Étaient absents non-excusés :

Mrs VERHOESTRAETE et MALBRANC, suppléante

Assistaient à la réunion les suppléants :

Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME, M. CRÉPY

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2014 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

Le Président demande, en application de l'article 16 du Règlement Intérieur du SIVOM, le **rajout d'un point à l'Ordre du Jour** :

N° 10 / SERVITUDE ASSAINISSEMENT : en cas de cession ou division immobilière, le SIVOM est parfois confronté à d'anciennes servitudes pour l'assainissement pour contrer l'obligation

⇒ ACCORD DE L'ASSEMBLÉE

N° 1 / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

Le SIVOM avait délibéré pour créer une commission spécifique pour le renouvellement de notre D.S.P. Assainissement, mais la procédure a changé depuis sa dernière consultation de ce type. Les termes employés n'étaient pas corrects.

Il faut se prononcer sur la création d'une Commission d'Ouverture des Plis spécifiques aux DSP, présidée par le Président du SIVOM et composée de 5 titulaires et autant de suppléants.

À l'unanimité des présents, le Comité Syndical décide de créer une Commission d'Ouverture des Plis spécifique aux DSP et reçoit les candidatures de Madame NOURY et Messieurs DENIS, MARTIN, BOURGEOIS et GRAMMOND qui sont à l'unanimité désignés comme membres titulaires et de Mesdames VERHOESTRAETE, GUILLOU, VANDROMME et Messieurs CREPY et TIAR qui sont désignés, à l'unanimité, comme membres suppléants.

Ces mesures prennent effet à la mise en place du Comité Syndical actuel, à savoir le 5 mai 2014.

N° 2 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À chaque installation de Comité Syndical, il faut adopter le règlement intérieur du Syndicat.

Un projet de Règlement Intérieur proposé par le Président a été transmis aux Élus pour examen.

LE COMITE SYNDICAL, après étude du document précité et discussion, a adopté le Règlement Intérieur tel que présenté en annexe.

N° 3 / TAXE DE RACCORDEMENT

En 2010, le SIVOM a mis en place une participation forfaitaire pour toute création de boîte de branchement d'assainissement « hors programme », s'élevant à 2.500 €. Cela permettait de donner un tarif aux usagers sans avoir à attendre les devis, ce qui pouvait parfois être trop long pour le montage de dossier d'emprunt immobilier.

Or, les demandes reçues sont de plus en plus complexes et induisent des travaux de plus en plus coûteux. Par conséquent, la part à la charge du SIVOM est de plus en plus élevée.

Le coût moyen des 8 boîtes réalisées en 2014 s'élève à 3.914 € TTC, avec les devis en attente de validation par les usagers, cette moyenne passe à 3.698 € TTC alors que la conjoncture actuelle oblige les entreprises à tirer les prix. Ce n'est pas le but de la Collectivité de financer à perte des projets individuels.

C'est pourquoi le Président souhaiterait que l'Assemblée réfléchisse à une nouvelle tarification. Il propose d'arrêter une participation forfaitaire de base pour les branchements standards ne présentant pas de contrainte technique particulière et à laquelle s'appliquerait une majoration pour les autres branchements.

LE COMITÉ, après en avoir débattu, décide à l'unanimité des présents, de fixer la participation financière des usagers pour création de boîte de branchement d'assainissement « hors programme » comme suit :

- Pour tout branchement dit standard (entre 0 et 7 mètres linéaires) ne présentant aucune contrainte technique particulière (donc en ligne droite, en gravitaire et ne dépassant pas 1,20 m de profondeur) : le montant forfaitaire de base passe à 2.650 €,
- Pour les autres branchements, une majoration s'appliquera : elle s'élèvera à 50% de la différence entre le coût net réel des travaux et la participation forfaitaire de base de 2.650 €.

Cette décision prendra effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2015 et dès visa dès réception de la présente délibération par les services préfectoraux.

N° 4 / DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3/2014
BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)

Arrivant en fin d'exercice, il conviendrait d'ajuster les crédits budgétaires 2014 des budgets du Syndicat, essentiellement pour l'achat d'une nouvelle unité centrale qui n'avait pas été prévu.

Sont votées, à l'unanimité des présents, les Décisions Modificatives n° 3/2014 EAU et ASSAINISSEMENT comme suit :

DM 3/2014 EAU :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 611 : Sous-traitance générale		1 214.00 €		
D 6231 : Annonces et insertions	1 214.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 214.00 €	1 214.00 €		
Total	1 214.00 €	1 214.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2111-504 : Forage Profond		100.00 €		
D 21531-1401 : Divers travaux	630.00 €			
D 2183 : Mat. de bureau et mat. infor.		530.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	630.00 €	630.00 €		
Total	630.00 €	630.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM 3/2014 ASSAINISSEMENT :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031-1002 : Création rés. 4 Communes	530.00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	530.00 €			
D 2183 : Matériel de bureau et info.		530.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		530.00 €		
Total	530.00 €	530.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

N° 5 / TARIFS 2015 REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président explique que les budgets annexes du SIVOM, à savoir le budget Eau et le budget Assainissement, sont des budgets commerciaux.

Pour qu'un tarif soit applicable au 1^{er} janvier N+1, il est impératif qu'il soit voté avant que la période n'ait débuté.

C'est pourquoi le Président va demander aux Élus de se prononcer sur le montant 2015 des redevances Eau Potable et Assainissement Collectif du SIVOM. Pour ce faire, ils prennent d'abord connaissance des projets de Budgets Primitifs 2015 Eau et Assainissement.

Le Président relate ensuite la réflexion qui a eue lieu lors de la Commission de Finances qui s'est tenue le 15 décembre dernier.

Concernant l'Assainissement, de lourds travaux sont en attente, ce qui signifie des dépenses importantes. Les volumes consommés ne cessent de diminuer (les gens font sans doute davantage attention au gaspillage aussi bien par mesure écologique que financière ; l'électroménager consomme également de moins en moins ; l'été pluvieux risque également d'engendrer une baisse des volumes) : sur le SIVOM la moyenne par foyer de 4 personnes est de 84 m³/an alors que la moyenne nationale est juste un peu inférieure à 120 m³/an.

Les années précédentes, le SIVOM a déjà procédé à des augmentations importantes de sa redevance Assainissement pour faire face aux programmes réalisés et à venir. Aussi la Commission de Finances a-t-elle retenue l'hypothèse d'une hausse de la part SIVOM de 1%, ce qui impacterait de 2 € la facture annuelle d'un foyer de 4 personnes.

Le Président ajoute que cela fait des années que l'on entend dire que le mètre-cube d'eau assainie est cher au SIVOM, mais les territoires alentours qui réalisent également des travaux se trouvent forcés de relever leurs tarifs.

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE d'augmenter de 1% le tarif de redevance déterminé pour l'année 2014,
- VOTE donc la redevance Assainissement suivante pour la période allant de janvier à décembre 2015 : **2,81 € / m³**

Concernant l'Eau, il y a le nouveau forage en cours, qu'il faudra équiper et raccorder au réseau existant, mais le SIVOM va devoir également prévoir des travaux de rénovation.

C'est pourquoi la Commission de Finances a également retenue l'hypothèse d'augmentation de 1% de la part SIVOM sur le mètre-cube d'eau potable, ce qui augmenterait la facture annuelle d'un foyer de 0,84 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE d'augmenter de 1% le tarif de redevance déterminé pour l'année 2014,
- VOTE donc la redevance Eau suivante pour la période allant de janvier à décembre 2015 : **0,78 € / m³**

N° 6 / VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

BUDGETS GÉNÉRAL (M14), EAU (M49) ET ASSAINISSEMENT (M49)

L'Assemblée va prendre connaissance tour à tour des 3 projets de Budgets Primitifs qui ont été étudiés et validés par la Commission de Finances le 15 décembre dernier.

Ces projets ne soulevant aucune question ou remarque supplémentaire, le Président demande aux Elus de bien vouloir se prononcer sur leur adoption.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, VOTE les 3 budgets primitifs 2015 tels que présentés :

BUDGET GÉNÉRAL		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	TOTAL D.I.	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	0,00 €
	Propositions nouvelles	0,00 €
	TOTAL R.I.	0,00 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	149.450,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	149.450,00 €

BUDGET EAU		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	1.202.897,00 €
	Propositions nouvelles	7.845.308,00 €
	TOTAL D.I.	9.048.205,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	0,00 €
	Propositions nouvelles	9.048.205,00 €
	TOTAL R.I.	9.048.205,00 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	305.855,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	305.855,00 €
BUDGET ASSAINISSEMENT		
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	8.098.110,00 €
	Propositions nouvelles	3.268.260,00 €
	TOTAL D.I.	11.366.370,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits de report 2014	642.660,00 €
	Propositions nouvelles	10.723.710,00 €
	TOTAL R.I.	11.366.370,00 €
DÉPENSES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	1.224.300,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	Propositions nouvelles	1.224.300,00 €

N° 7 / OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT RUE DU 14 JUILLET 1789 BALAGNY **CONVENTION DE TRANSFERT DES RÉSEAUX AEP ET EU**

Le cabinet GUIBERT GESTION a commencé à prendre contact avec le SIVOM dès 2007 pour un projet d'aménagement Rue du 14 juillet sur la commune de BALAGNY-SUR-THÉRAIN. Le SIVOM s'était engagé à renforcer le réseau d'alimentation en eau potable et à créer une extension du réseau d'assainissement. Le lotisseur se chargeait de créer les réseaux intérieurs et devait régler 52.500 € de taxe de raccordement pour l'opération.

Les engagements sont maintenus et le projet est dorénavant dirigé par Oise Habitat.

Sept pavillons doivent être bâtis sur la Rue du 14 juillet et être mis à la location. Derrière, un lotissement de 16 terrains à bâtir devrait être aménagé.

Oise Habitat a demandé au SIVOM quelles étaient ses exigences administratives et techniques et a préparé un projet de convention tripartite définissant les engagements réciproques des 3 parties (Oise Habitat, la Commune et le SIVOM) concernant le transfert des voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements publics. Seuls les équipements relatifs à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées seront transférés au SIVOM.

Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer ladite convention tripartite et tout document s'y rapportant. La Commune a pris une délibération en ce sens le 3 décembre dernier.
ACCORD à l'unanimité des présents.

N° 8 / SUBVENTIONS 2015

Concernant les programmes syndicaux de création de réseau d'assainissement eaux usées sur les 4 Communes membres et de création d'un nouveau forage eau potable, le SIVOM a reçu les attributions d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie mais uniquement des dérogations de la part du Conseil Général.

Pour information, l'Agence de l'Eau subventionne différemment les travaux concernant les parts rurale et urbaine des projets, le Conseil Général, quant à lui, n'en subventionne plus que la part rurale.

Il serait préférable de réitérer les demandes d'aides mais aussi, même s'il est trop tôt pour affiner les dossiers, demander des aides à ces 2 entités pour l'équipement dudit forage et son raccordement au réseau existant ainsi pour les travaux d'assainissement.

Toutes explications reçues, LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE en ce sens à l'unanimité des présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

LOGO :

Plusieurs projets de logos pour le SIVOM, qui n'en a pas jusqu'ici, font le tour de l'Assemblée afin que celle-ci retienne celui qu'elle trouve le plus approprié. Son choix se porte sur celui-ci :



CAPTAGE EAU POTABLE :

. conformément à l'autorisation du Comité Syndical, le SIVOM est dorénavant propriétaire de la parcelle située entre la Cité Saint Épin et le hameau de Saint Claude et sur laquelle les travaux ont d'ailleurs commencés.

La 1^{ère} phase (le lavage) doit aller à 14 mètres de profondeur. Hier midi l'entreprise avait atteint 10 m. 3 semaines ont été gagnées sur le planning prévisionnel malgré un terrain plus difficile que prévu (énormément d'argile) et ce grâce à des solutions mises en place par l'Entreprise FOREM. Malheureusement, le chantier va être suspendu et ces semaines vont être perdues à cause des énormes difficultés rencontrées pour obtenir le raccordement électrique alors que le SIVOM a fait réaliser et a payé l'extension du réseau et la pose d'une armoire.

Pour information, il est à déplorer l'arrachage de 2 poteaux téléphoniques qui se trouvaient de part et d'autre de l'accès au chantier, le câble pendant bien plus que la normale. Le concessionnaire avait validé la solution provisoire de rehausser la ligne à chaque passage de véhicule mais l'inévitable a fini par se produire. Par chance, seuls 2 pavillons ont eu leurs lignes momentanément coupées.

. concernant le raccordement de ce nouveau forage au réseau d'alimentation en eau potable existant, le SIVOM a enfin reçu tous les documents (questionnaires, convention et facture) de la SNCF pour que ses services démarrent l'étude du passage en encoffrement de la canalisation sous le pont (au-dessus de la voie ferrée),

. côté financement, nous avons reçu le 12 décembre dernier les avis de financement de l'Agence de l'Eau pour les travaux de forage : pour la part urbaine du projet, une subvention de 242.093 € et une avance de 161.395 € ; pour la part rurale, une subvention de 101.934 €. Du Conseil Général, le Syndicat n'a pour le moment obtenu qu'une dérogation pour pouvoir débiter le chantier.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CRÉATION DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

L'Agence de l'Eau ayant notifié une subvention de 23.682 € + une avance de 15.788 € et le Département ayant délivré une dérogation, le Syndicat a notifié le marché de Maîtrise d'œuvre à VERDI INGÉNIERIE qui a débuté sa mission et a fait un point dans chacune des 4 Mairies du SIVOM.

Le 18 décembre a eu lieu un rendez-vous au SIVOM pour éclaircir certains points. Des études complémentaires vont devoir être menées (études topographiques, recherches au radar pour vérifier la présence ou non de réseaux et de cavités) pour des rues qui s'annoncent particulièrement complexes sur MOUY (Rue des Caves et Rue Léon Bohard). Il faudra également vérifier à ANGY l'existence de cavité(s) sous la Route de Clermont et la présence d'une conduite de transport de gaz Rue de l'Église.

VERDI compte œuvrer pour lancer l'appel d'offres travaux en mai ou juin (il faudra compter 2 mois de délai de réponse).

Le phasage dépendra des modalités d'aide du Département mais il serait bon d'accorder les travaux avec d'autres qui sont programmés (la circulation sur la R.D. va être déjà gênée par le programme d'assainissement du Syndicat de Cires et le raccordement de notre Forage au réseau de MOUY).

Il serait bon de connaître les projets de travaux dans chaque commune, y compris ceux concernant la fibre optique.

Le Président en profite pour aborder un sujet : concernant les travaux de voirie dans chacune des Communes membres, il y aurait possibilité de recourir au groupement de commande si les Mairies souhaitent en profiter pour refaire le tapis de certaines de leurs rues concernées par les travaux d'assainissement. Le SIVOM piloterait le projet. Rien d'obligatoire évidemment. Le Président charge les Vice-Présidents et Monsieur GRAMMOND de soumettre la question dans leurs Conseils Municipaux. Il faudra être fixés pour l'appel d'offres.

ASSAINISSEMENT MOUY :

Un programme de mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue de la Logette à MOUY s'est achevé en 2012 pour la part travaux SIVOM. L'Agence de l'Eau a enfin attribué l'aide aux particuliers en septembre dernier. Sur 30 pavillons concernés par le programme, nous avons reçu 10 dossiers complets (travaux de raccordement réalisés et contrôlés conformes). Cette aide sera gérée par le SIVOM pour la reverser aux intéressés.

Sur MOUY, nous avons également réceptionné, en octobre dernier, la création de réseau d'assainissement en privatif pour soulager le réseau existant : il traverse la propriété de l'Entreprise FOURNIVAL entre la Rue de l'Abattoir et la Rue Jules Ferry prolongée. Aucune boîte de branchement n'a pu être créée puisque les usagers auraient été privés d'aide financière. Ils se raccorderont lors de notre prochain gros programme d'assainissement.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS-VIDE :

Toujours dans MOUY, un réseau d'assainissement sous-vide a été installé en 1994. Seulement, avec la création de la Rue Guy Môquet et ses logements ainsi que toutes les divisions qui sont opérées, ce réseau arrive aujourd'hui à saturation. Une partie du réseau neuf à créer doit passer par là. Une entreprise spécialisée a mené une étude sur le dimensionnement du réseau existant. Les travaux nécessaires s'élèveraient à 140.000 € et seront intégrés à notre gros programme puisqu'ils y sont directement liés.

BILAN D'ACTIVITÉ 2013 :

Le Président présente une synthèse des bilans 2013, obtenus en juin dernier, des contrats de Délégation de Service Public liant le SIVOM à la Lyonnaise des Eaux. Voici des chiffres clés :

EAU POTABLE :

- . contrat courant depuis février 2005 et prenant fin en 2020
- . 500.000 m³ produits en 2013
- . 393.000 m³ facturés, soit 83 m³/an et foyer alors que la moyenne nationale est de près de 120 m³
- . 66 km linéaires de réseau
- . 4.614 abonnés

- . 2,41 € T.T.C./m³ y compris abonnement
- . le rendement du réseau est moins bon qu'en 2012, à cause d'une grosse augmentation des pertes en réseau (différence entre volumes produits et ceux facturés) : comprennent les purges de réseau, les curages, les essais de poteaux d'incendie mais aussi les fuites et les vols d'eau, bien souvent sur hydrants. Ce comportement est verbalisé sur le Clermontois qui porte plainte contre le contrevenant directement. Si les données 2014 restent dans la même tendance, il faudra faire le même choix que la Communauté de Communes.

ASSAINISSEMENT EAUX USÉES :

- . contrat court depuis 1998. Échéance à fin 2014 reportée d'un an du fait des dernières élections municipales. En effet, la procédure est longue. Elle a d'ailleurs récemment été confiée à l'ADTO
- . 353.170 m³ collectés et traités en 2013
- . 43 km linéaires de réseau
- . 3.432 abonnés en Assainissement Collectif pour 10.790 habitants
- . 25 clients resteront en Assainissement Non Collectif (ceux étant destinés à avoir le réseau collectif ne sont plus contrôlés, sauf sur demande, par exemple pour vente)
- . 5,33 € TTC/m³ la part assainie, 7,75 € TTC/m³ eau potable + assainissement + abonnement
- . recouvrement : taux de créance en forte augmentation comme le taux d'impayés sur factures de l'année N-1

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents :

- ↳ Monsieur BOURGEOIS informe que la voirie va être refaite dans la Rue du Général Leclerc depuis la Rue Gambetta jusqu'à l'emprise du départ de la déviation. Il faudra vérifier comment a été assaini le lotissement Clos Monceau. Il est également projeté de refaire la voirie Rue Jean Corroyer depuis le rond-point qui mène à Angy jusqu'aux feux tricolores à l'angle de la Rue Noël Ruffier.

Les autres Conseillers n'ont rien à ajouter.

Séance levée à 18 h 45